

Lundi 13 août 2012

2012-08-13

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, treize août deux mille douze (13-08-12) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère (absent)
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon (absent)
Siège N° 4 = Claude Blain (absent)
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR (suite)

- 1° Soumission gravier ;
- 2° Projet éducatif - site web ;
- 3° Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts (quote-part) ;
- 4° Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;
- 5° Asphalte ;
- 6° Projet pacte rural - relance de l'école Notre-Dame-de-Lourdes ;
- 7° Soumission abrasif ;
- 8° Trottoir sur la Route 257 ;
- 9° Installation d'enseigne sur le terrain des loisirs ;
- 10° Varia.

201208-141

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

SOUSSION GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour 3 800 tonnes de gravier MG20b ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions ;

201208-142

POUR DES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil, après avoir calculer le coût du gravier et le kilomètre à faire pour le transport, acceptent la soumission de Carrière Saints-Martyrs.

Adoptée

PROJET ÉDUCATIF - SITE WEB

201208-143

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil autorisent Rémy Larouche à modifier le site web pour publiciser le projet éducatif pour un coût approximatif de 200 \$.

Adoptée

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS

201208-144

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien effectue le premier versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts au montant de 3 078.30 \$.

Adoptée

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Le maire, Pierre Therrien, informe les membres du conseil que le dossier sera présenté lors de l'assemblée de la MRC des Sources pour préciser les routes à prioriser.

La route à prioriser pour Saint-Adrien est la Route 257.

ASPHALTE

201208-145

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil autorisent la réparation d'asphalte de l'entrée de la caserne pour un coût de 500 \$ plus les taxes.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL RELANCE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

201208-146

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie tous les documents nécessaires pour la réédition de comptes du projet de relance de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

SOUSSION ABRASIF D'HIVER

201208-147

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à envoyer des demandes de soumissions par invitation pour les abrasifs d'hiver. La soumission devra inclure le coût du transport de 1350 tonnes d'abrasifs, la mise en tas avec un bulldozer ainsi qu'une pelle pour ajouter le sel nécessaire à chaque voyage.

Chaque soumission devra être remise au bureau municipal ou par télécopieur avant 16 heures, le mercredi 5 septembre 2012. Les soumissions seront ouvertes lors de la session ordinaire qui aura lieu le mercredi 5 septembre 2012 à vingt heures.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

TROTTOIR - ROUTE 257

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu une demande pour évaluer la possibilité de continuer le trottoir de la Route 257 vers la rue Giguère sur une longueur approximative de 75 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du ciment est d'environ 160 \$ du mètre, plus les frais de préparation, de gravier, de tourbe, de réparation d'asphalte, etc ;

201208-148

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil ont pris la décision de ne pas aller de l'avant dans ce projet étant donné le coût trop élevé pour cet infrastructure et le besoin qui n'est pas justifié.

Adoptée

INSTALLATION D'ENSEIGNE SUR LE TERRAIN DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Claude Blain a fait une demande en septembre 2010 pour installer une enseigne dans l'emprise du chemin près du terrain de balle ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été autorisée lors de l'assemblée du 7 septembre 2010 et porte le numéro de résolution 201009-169 ;

201208-149

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil maintiennent leur décision d'autoriser l'installation d'une enseigne dans l'emprise de la Route 257 près du terrain de balle à la condition que l'enseigne respecte les normes établies dans la réglementation municipale.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201208-150

Le conseiller Claude St-Cyr propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

